

**MAIRIE
D'AUTHEZAT
63114**

Tél. 04.73.39.50.31
Fax. 04.73.39.56.49

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF
ASSAINISSEMENT 2022**

**Reversement de l'excédent
au budget général
de la commune**

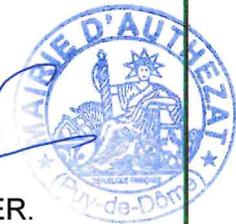
**Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que
dessus.**

Au registre sont les
signatures.

Affiché le 26/04/2022.

Pour copie conforme ; en
Mairie, le 26/04/2022.

Le Maire,

Pierre METZGER.

**Extrait
du registre des délibérations
du conseil municipal
délibération n°2022/010 du 12 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 06 avril 2022.

Présents : Madame Ludivine FERNANDEZ, Monsieur Stéphane KIHÉLI, Mesdames Alexandra JARRIGE, Christelle REUGE, Corinne VILLE, Christine CHAUVANET, Ornella MIMY, Agnès JARRIGE, Messieurs André FEUNTEUN, Benoit RATIGNET ;

Absents : Monsieur Yves CHAMBON, Madame Isabelle DE ARAUJO ;

Excusés : Monsieur David ESPECHE, Julien LACOUR ;

Procurations : de Monsieur David ESPECHE à Madame Christine CHAUVANET, de Julien LACOUR à Ludivine FERNANDEZ ;

Secrétaire de séance : Alexandra JARRIGE.

Monsieur Pierre METZGER fait état du résultat du budget 2021 de la commune, et déplore que le budget général communal ne dégage pas suffisamment d'autofinancement, compte tenu des dépenses liées au Covid et des frais de produits et de personnels, pour le nettoyage des locaux notamment scolaires.

Aussi, il est constaté que les travaux de rénovation thermique de la salle des fêtes seraient pourtant souhaitables compte tenu de l'augmentation du coût de l'énergie.

En parallèle il met en exergue que le budget annexe d'assainissement présente une réserve assez conséquente et aucun projet d'assainissement ne se présente dans l'immédiat.

Monsieur Pierre METZGER propose au conseil municipal, afin d'envisager les travaux cités ci-dessus, de procéder à titre exceptionnel, à un virement de la section de fonctionnement du budget annexe d'assainissement vers le budget général pour un montant de 25 000 euros.

Après débat, le conseil municipal décide à 13 voix pour, d'adopter la proposition de reversement de 25 000 euros d'excédent du budget annexe d'assainissement (compte de dépenses de fonctionnement 672), au profit du budget général de la commune (compte de recettes de fonctionnement 7551).